



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°27  
Réunion du 06 mars 2025

**Animateur :** M. SABANI (CD)

**Présent(e)s :** Mme GERALDO (CD)  
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

**Excusés :** Mme BENOIST LUCY (CD) - Mmes LOMON - LE MOEL (service civique)

**Assistent :** M. FOFANA – SAID SOILIH (alternance)

**Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).**



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE  
DU  
CLUB**

Recherche

**GUIDE  
DU  
CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● <b>Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)</b>	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MERCREDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● <b>Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)</b>	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1<sup>er</sup> rencontre</b>	voir forfait
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2<sup>ème</sup> rencontre</b>	voir forfait
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● <b>Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en</b>	50,00 €
● <b>Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non</b>	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● <b>Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs</b>	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● <b>Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92</b>	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait coupes</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● <b>Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre</b>	30,00 €
● <b>Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre</b>	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● <b>Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs</b> (base départ)	300,00 €
● <b>Fumigènes</b> (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
• Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
• Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
• 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
• Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
• 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
• Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence <b>non justifiée</b> aux convocations devant les commissions <b>par courriel 24h avant</b>	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<b><u>N°dossier</u></b>	<b><u>Date mail</u></b>	<b><u>N° club</u></b>	<b><u>Club</u></b>	<b><u>Demande</u></b>	<b><u>Retour de la CCCD</u></b>
<b>SEMAINE du 28/02/2025 au 06/03/2025</b>					
Dossier N°404	28/02/2025	616146	AS SANT EPSIDIS 2000	Forfait avisé hors délais:  <b>Coupe HDS Foot Entreprise du 01/03/2025 - n°53180596 EPSIDIS 1 / ENT. EXPOGRAPH TROPI 1</b>	La 3CD prend note du forfait avisé hors délais de <b>EPSIDIS 1</b> en Coupe HDS Foot Entreprise.  <b>Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de EPSIDIS 1.</b> <b>Le club de ENT. EXPOGRAPH TROPI 1 est qualifié pour le prochain tour</b>
Dossier N°405	28/02/2025	615829	B.P.C.E. AS 1	Forfait avisé hors délais:  <b>Coupe HDS Foot Entreprise du 01/03/2025 - n°53180599 HEC PANATHENEES 1 / B.P.C.E. AS 1</b>	La 3CD prend note du forfait avisé hors délais de <b>B.P.C.E. AS 1</b> en Coupe HDS Foot Entreprise.  <b>Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de B.P.C.E. AS 1</b> <b>Le club de HEC PANATHENEES 1 est qualifié pour le prochain tour</b>
Dossier N°406	28/02/2025	615374	ACCENTURE AS 1	Forfait avisé hors délais:  <b>Coupe HDS Foot Entreprise du 01/03/2025 - n°53180598 METRO FOOT. 1 / ACCENTURE AS 1</b>	La 3CD prend note du forfait avisé hors délais de <b>ACCENTURE AS 1</b> en Coupe HDS Foot Entreprise.  <b>Amende 25€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de ACCENTURE AS 1</b> <b>Le club de METRO FOOT. 1 est qualifié pour le prochain tour</b>
Dossier N°407	28/02/2025	563778	NEUILLY FC 92 1	Nous informe d'un doublon de match le 08/03/2025 à la même heure en Futsal U13 et Futsal U18 R2, Demande le report du match Futsal U13  <b>Futsal U13 du 08/03/2025 -n°29727571 NEUILLY FC 92 1 / ASNIERES FUTSAL 92 2</b>  <b>Futsal U18R2 du 08/03/2025 - n°28220754 NEUILLY FC 92 1 / AFR 93 1</b>	La 3CD décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.  <b>Futsal U13 du 08/03/2025 – n°29727571 NEUILLY FC 92 1 / ASNIERES FUTSAL 92 2</b>

Dossier N°408	01/03/2025	520810	CHEMINOTS OUEST	<p>Nous informe d'un doublon de match le 22/03/2025, coupe et championnat.</p> <p><b>U14 D5 Poule Accession du 22/03/2025 -n°53090097</b> <b>VOLTAIRE CHAT. M. SS 2 / CHEMINOTS OUEST L AS 1</b></p> <p><b>COUPE HDS U14 du 22/03/2025 - n°53253535</b> <b>SURESNES J.S. 1 / CHEMINOTS OUEST L AS 1</b></p>	<p>La 3CD décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.</p> <p><b>U14 D5 Poule Accession du 22/03/2025 – n°53090097</b> <b>VOLTAIRE CHAT. M. SS 2 / CHEMINOTS OUEST L AS 1</b></p>
Dossier N°409	01/03/2025	542265	CHAVILLE FC	<p>Nous informe d'un doublon de match le 22/03/2025, coupe et championnat.</p> <p><b>U14 D5 Poule Consolante E du 22/03/2025 -n°53098033</b> <b>SEVRES F.C. 92 3 / CHAVILLE FC 2</b></p> <p><b>COUPE HDS U14 du 22/03/2025 - n°53253539</b> <b>CHAVILLE FC 2 / MONTRouGE F.C. 92 3</b></p>	<p>La 3CD décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.</p> <p><b>U14 D5 Poule Consolante E du 22/03/2025 – n°53098033</b> <b>SEVRES F.C. 92 3 / CHAVILLE FC 2</b></p>
Dossier N°410	03/03/2025			<p>Réception mail de l'arbitre officiel nous informant du forfait non avisé des petits pains.</p> <p><b>Futsal D1 du 03/03/2025 - n°28261742</b> <b>LES PETITS PAINS 1 / ISSY FC 2</b></p>	<p>LES PETITS PAINS 1 : -1 Point (0 but) ISSY FC 2 : 3 points (5 buts)</p> <p><b>3ème Forfait non-avisé de l'équipe DES PETITS PAINS 1</b> <b>Amende 100€ + 200€ forfait général (voir Annexe Financière n°2)</b> <b>+ frais d'arbitrage et délégué à la charge DES PETITS PAINS</b></p>
Dossier N°411	03/03/2025	539013	RACING CFF	<p>Nous informe d'un doublon de match le 22/03/2025, coupe et championnat.</p> <p><b>U16 D1 du 23/03/2025 -n°28397452</b> <b>GENNEVILLIERS CSM 1 / RACING CLUB FRANCE 3</b></p> <p><b>COUPE HDS U16 du 23/03/2025 - n°53253504</b> <b>STADE FRANCAIS 1 / RACING CLUB FRANCE 3</b></p>	<p>La 3CD décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.</p> <p><b>U16 D1 du 23/03/2025 – n°28397452</b> <b>GENNEVILLIERS CSM 1 / RACING CLUB FRANCE 3</b></p>
Dossier N°412	04/03/2025	550679	MONTRouGE FC 92	<p>Demande de report suite à un doublon de match du club de MONTRouGE FC 92.</p> <p><b>U14 D5 Poule Consolante C du 15/03/2025 -n°53097955</b> <b>MONTRouGE F.C. 92 5 / SCEAUX FC 1</b></p>	<p>La 3CD décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.</p> <p><b>U14 D5 Poule Consolante C du 15/03/2025 -n°53097955</b> <b>MONTRouGE F.C. 92 5 / SCEAUX FC 1</b></p>



# Sous/Commission F.M.I

Procès-Verbal n° 17  
Réunion du 06 MARS 2025

**Animateur** : M. G. DELORME

Présents : Mrs A. VIAUD – M. SOUKUP

**P.V. adopté par voie électronique**

## I. Rappel des règles F.M.I.

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

**Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.**

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

### **RAPPEL -- RAPPEL**

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

**Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié**, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

**Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :**

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

**Rappel aux clubs :**

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr> et **uniquement sur ce site**

Sur le site, chaque club (recevant ou visiteur) doit préparer une liste pour son équipe même incomplète.

**L'absence de préparation sur ce site est amendable**

**Le club recevant doit obligatoirement :** 92, avenue Marceau - 92400 Courbevoie • Tel : 01.41.16.55.00  
district-foot92.fff.fr • N° SIRET : 322 452 707 000 35 • Code APE : 8211z

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

En évitant de préférence les heures de pointes (12h pour les rencontres de 13h ou 14h pour celles de 15h.

II. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

LEVALLOIS S.C.– U 18 D 4 – n°28390058

III. 1<sup>er</sup> avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 11/03/2025 à 12h au district.

**Cas n° 1 – Absence de tablette ou non fonctionnement**

F C SAINT CLOUD – U 16 D1 – n°28397394

F C RUEIL –U 16 D4– n°28417141

CSM CLAMART –U 14 Poule Consolante C– n°53097945

USA CLICHY –U 14 Poule Consolante D – n°53097992

USA CLICHY –U 15 F – n°29773162

**Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe**

GARENNE COLOMBES – U13 Coupe FUTSAL – n°53194884

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT– Coupe FUTSAL U13 – n°53194885

NANTERRE J.S.C. –Coupe FUTSAL U13– n°53194885

AS FONTENAY –Coupe FUTSAL U13– n°53194886

F.C. SAINT CLOUD– Coupe FUTSAL U13 – n°53194887

A.S. ARARAT ISSY –Coupe FUTSAL U13– n° 53194887 (Tardive)

BAGNEUX COM. –Coupe FUTSAL U13– n°53194889

J.A. BOIS COLOMBES –Coupe FUTSAL U13– n°53194890

A.C. ASNIERES –Coupe FUTSAL U13– n°53194890